

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 078-217801182-20250707-57\_2025-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE**

**N°57 / 2025**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**Résidence artistique : Interventions dans  
les écoles et au centre de loisirs,  
exposition, dédicace et ateliers créatifs**

Nature de l'acte :

1.4 Commande Publique / Autres types  
de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Considérant** que dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la médiathèque Odette Dubarry (La Terrasse de la médiathèque), des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics Buchelois, avec le soutien du Centre National du Livre, dans le cadre de l'Eté culturel en Ile de France,

**Considérant** que dans le cadre de cette programmation, la médiathèque accueillera Carole Xénard, illustratrice jeunesse pour une résidence artistique du lundi 30 juin au samedi 5 juillet 2025,

**Considérant** que durant cette résidence, Carole Xénard interviendra dans huit classes de l'école Pierre Larousse, dans un groupe d'enfants du centre de loisirs, et dans un groupe d'enfants de la médiathèque,

**Considérant** que, Carole Xénard prêtera ses aquarelles originales sous forme de l'exposition « Juste à côté des sentiers » à la médiathèque du 21 juin au 5 juillet 2025, et qu'elle viendra également dédicacer et vendre ses albums le samedi 5 juillet 2025 en partenariat avec la librairie Tonnenx de Mantes-la-Jolie,

**DÉCIDONS**

**Article I** : De signer le contrat d'engagement de Mme Carole Xénard, pour les prestations suivantes :

- Huit ateliers et interventions dans les écoles Pierre Larousse, du 30 juin au 3 juillet 2025;
- Une intervention et un atelier avec un groupe d'enfants du centre de loisirs de Buchelay, le mercredi 2 juillet 2025 ;
- Prêt de l'exposition « Juste à côté des sentiers », du 21 juin au 5 juillet 2025 ;
- L'animation d'un atelier en médiathèque, le samedi 5 juillet 2025 ;
- L'animation d'une séance de dédicace, le samedi 5 juillet 2025 ;



commune de **Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

**Article II** : D'accepter le montant total dû pour la prestation qui s'élève à 2.100,00 euros TTC.

**Article III** : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : 0 euros TTC ( gratuité).

**Article IV** : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie,

Buchelay, le 07/07/2025.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,  
Maire,

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le *15/07/2025*

ID : 078-217801182-20250707-57\_2025-AR

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 11/07/2025  
Qualité : Le maire et président du CCAS

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR